



UNIVERSITÉ D'ARTOIS

Direction des Etudes

**Point soumis pour vote à la Commission de la Formation et de la Vie
Universitaire**

N° 2019-3

Séance du 08 mars 2019

Président: Pasquale MAMMONE
Vice-président: Corinne ROBACZEWSKI

**Convention de partenariat pédagogique entre la Comédie de
Béthune, l'Université d'Artois et l'Université de Picardie Jules
Verne**

Condition d'acquisition du vote: majorité des membres présents ou représentés
Nombre de membres présents ou représentés: 25
Nombre de vote pour: 25
Nombre de vote contre: 0
Nombre d'abstention: 0

Corinne ROBACZEWSKI présente cette convention tripartite prévoyant la mise en place d'une classe préparatoire par la Comédie de Béthune et l'inscription en parallèle à l'université en licence arts du spectacle ou en DAEU.

M. le Président soumet au vote la convention de partenariat pédagogique entre la Comédie de Béthune, l'Université d'Artois et l'Université Picardie Jules Vernes qui est adoptée à l'unanimité.

Fait à Arras, le 08 mars 2019



SERVICES CENTRAUX

9 RUE DU TEMPLE - BP 10665 - 62030 ARRAS CEDEX
Tél. 03 21 60 37 00 - Fax 03 21 60 37 37
www.univ-artois.fr

CONVENTION DE PARTENARIAT PEDAGOGIQUE TRIPARTITE

LA COMÉDIE DE BÉTHUNE, Centre Dramatique National Hauts-de-France, sise 138 rue du 11 novembre, CS 70631, 62400 Béthune cedex, Tel : 0321632919 ; N° SIRET : 38449251800020; Code APE : 9001 Z, représentée par Mme Cécile BACKES, en sa qualité de Directrice,

Et

L'UNIVERSITE DE PICARDIE JULES VERNE, établissement public d'enseignement supérieur et de recherche sise Chemin du Thil 80025 Amiens Cedex, Tel : 03 22 82 40, 40, N° SIRET : 198 013 443 000 17, Code APE : 8542 Z, représentée par Monsieur Mohammed BENLAHSEN en sa qualité de Président, agissant plus particulièrement pour son UFR d'Arts,

Et

L'UNIVERSITE D'ARTOIS, établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel, sis 9 rue du Temple, B.P. 10665, 62030 Arras cedex, représentée par Monsieur Pasquale MAMONNE, en sa qualité de Président, agissant plus particulièrement pour son UFR de Lettres et Arts,

Il est conclu ce qui suit :

Article 1 : Objet

La présente convention a pour objet de définir le partenariat entre la Comédie de Béthune, qui met en place une classe préparatoire « Egalité des Chances » aux concours des écoles supérieures d'art dramatique, l'UFR Arts de l'université de Picardie Jules Verne et l'UFR Lettres et Arts de l'Université d'Artois qui dispensent, toutes deux, des formations en arts de la scène.

Article 2 : Mise en place de la classe préparatoire par la Comédie de Béthune

Ce projet s'inscrit dans le programme « Egalité des Chances » porté par la Comédie de Béthune à l'échelle régionale. Il constitue un projet innovant en matière d'éducation artistique et d'ouverture à la mixité culturelle et sociale ; il présente des perspectives de formation, d'insertion professionnelle et d'emploi pour la jeunesse, ainsi qu'une dimension importante en matière d'apprentissage de la maîtrise des textes et de la lecture publique.

Les cours se déroulent à la Comédie de Béthune. La formation se déroule sur une durée de dix mois (de septembre à juin), à raison de 7 à 8 heures de cours par jour.

Le programme se fonde sur une expérience immersive dans la vie artistique et culturelle d'un théâtre, et sur un enseignement disciplinaire. Le programme pédagogique de la classe préparatoire est joint en annexe 1 (cours, volume, calendrier, etc.)

La classe préparatoire disposera des instances de suivi suivantes :

Comité de Pilotage : préfecture à l'égalité des chances, délégation à l'enseignement supérieur de la DGCA, Ministère de la Culture, DRAC Hauts-de-France, Conseil départemental du Pas-de-Calais, Communauté de l'Agglomération Béthune-Bruay, Lys Artois Romane.

Conseil Pédagogique : artistes confirmés et artistes-pédagogues de la classe, coordinateur artistique de la classe, Université de Picardie Jules Verne, Université d'Artois, Comédie de Béthune.

Equipe pédagogique : artistes-pédagogues et enseignants des universités partenaires

Article 3 : Inscription en parallèle à l'université

Les universités et la Comédie de Béthune mettent en place un comité de sélection des élèves-étudiants dans lequel figure la/le responsable de la licence arts du spectacle de l'Université d'Artois ainsi que la/le responsable de la licence arts du spectacle de l'Université de Picardie Jules Verne. Ce comité sélectionne les élèves-étudiants autorisés à s'inscrire en classe préparatoire à la Comédie de Béthune, et en parallèle, en licence arts du spectacle ou en DAEU, dans une des deux universités, en fonction du parcours antérieur et de la demande de chaque élève-étudiant (baccalauréat pour intégrer une L1, 60ECTS d'une licence Arts du spectacle pour intégrer une L2, 120 ECTS d'une licence d'arts du spectacle pour intégrer une L3).

La classe préparatoire faisant l'objet d'une procédure de recrutement par la Comédie de Béthune l'inscription par « Parcoursup » n'est pas une obligation pour les candidats.

Les élèves-étudiants sélectionnés devront remplir les conditions réglementaires pour une inscription en université ou en DAEU (à savoir, pour le DAEU : minimum 20 ans et deux années d'interruption d'études, ou plus de 24 ans), fournir un dossier d'inscription et régler les droits d'inscription afférents (droits de scolarité et Contribution Vie Etudiante et des Campus auprès du CROUS pour les inscrits en formation initiale). Les services Formation Continue des universités devront accompagner les futurs apprenants dans l'aide à la recherche de financement du coût de formation pour le parcours DAEU.

Les universités éditeront une carte d'étudiant qui donnera accès à tous les services universitaires (bibliothèque, culture, SUAPS...).

Article 4 : Validation des études

Une commission de validation des études mixte est mise en place. Elle est composée d'enseignants de l'Université d'Artois et de l'Université de Picardie Jules Verne et de professionnels enseignants de la Comédie de Béthune, et elle est présidée, en alternance, une année sur deux, par un enseignant de l'Université d'Artois ou un enseignant de l'Université de Picardie Jules Verne.

Elle est chargée d'examiner les dossiers des étudiants inscrits en classe préparatoire à la Comédie de Béthune et en DAEU ou en Licence (1, 2 ou 3) dans les universités partenaires, qui sont candidats à une poursuite d'études à l'université, et de valider, le cas échéant, les équivalences des modules de formation DAEU ou en attribuant les ECTS correspondant à leur année d'inscription en arts du spectacle (maximum 60 ECTS).

Les élèves-étudiants pourront :

- S'ils sont inscrits en DAEU pendant l'année de la classe préparatoire, bénéficier d'une validation totale ou partielle de l'Unité d'Enseignement (module) de français obligatoire.
- S'ils sont inscrits en Licence 1 Arts du spectacle pendant l'année de la classe préparatoire, se voir attribuer jusqu'à 60 ECTS et poursuivre ainsi leurs études en Licence 2 Arts du spectacle ou bénéficier d'une validation partielle d'ECTS.
- S'ils sont inscrits en Licence 2 Arts du spectacle pendant l'année de la classe préparatoire, se voir attribuer jusqu'à 60 ECTS et poursuivre ainsi leurs études en Licence 3 Arts du spectacle ou bénéficier d'une validation partielle d'ECTS.
- S'ils sont inscrits en Licence 3 Arts du spectacle pendant l'année de la classe préparatoire, se voir attribuer jusqu'à 60 ECTS et obtenir leur Licence ou poursuivre leurs études en Licence 3 pour valider les crédits ECTS manquant à la validation de la Licence.

En cas de validation partielle d'ECTS, la progression en licence s'effectuera en conformité des règles de progressions votées dans les conseils de chaque université.

Article 5 : Communication

Chacune des parties s'engage à présenter dans ses documents officiels de communication sur ses formations le présent partenariat.

Article 6 : Durée, révision, résiliation

La convention est conclue pour la période du 15 février 2019 au 30 juin 2021.
Toute prolongation devra faire l'objet soit d'un avenant, soit d'une nouvelle convention.

La présente convention pourra être révisée à tout moment, à la demande de l'une des parties. Toute révision de la présente convention devra donner lieu à un avenant signé par chacune des parties.

En cas d'inexécution ou de violation par l'une des parties de l'une des dispositions de la présente convention, celle-ci pourra être résiliée unilatéralement et de plein droit par l'autre partie, 30 (trente) jours après l'envoi d'une mise en demeure par lettre recommandée avec accusé de réception, restée sans effet et ceci sans préjudice de tous dommages et intérêts qui pourraient être réclamés à la partie défaillante. Dans tous les cas, la résiliation ne prendra effet qu'à l'issue de l'année universitaire en cours, les engagements vis-à-vis des élèves seront menés jusqu'au terme de l'année débutée.

Article 7 : Litiges

En cas de contestations, litiges ou autres différends sur l'interprétation ou l'exécution de la présente convention, les parties s'efforceront de parvenir à un règlement à l'amiable de conciliation dans les deux mois.

Si néanmoins le désaccord persiste, le litige sera porté devant le Tribunal administratif de Lille.

Fait à Béthune, le 15 février 2018

Pour la Comédie de Béthune
Cécile BACKES, Directrice

Pour l'Université de Picardie Jules Verne
Mohammed BENLAHSEN, président

Pour l'Université d'Artois
Pasquale MAMONNE, président

Annexe 1 : Contenu pédagogique – Classe préparatoire – Comédie de Béthune

Objectifs

Préparer des jeunes issus de la diversité géographique, sociale et culturelle, aux concours d'entrée des écoles supérieures de théâtre.

Cette préparation passe par plusieurs axes :

- enseignement des fondamentaux de la pratique théâtrale
- découverte de pratiques diversifiées (master class, temps d'ouverture, parcours culturel)
- préparation aux concours (travail de scènes)
- accompagnement dans le choix de l'école visée
- accompagnement et orientation en cas d'échec
- équilibre entre travail de groupe et développement de l'espace individuel et de l'identité artistique
- inscription dans un parcours scolaire en construction

Déroulé

Formation de 10 mois, de septembre à juin (36 semaines par an) à raison de 31 à 35 heures par semaine se déroulant à Béthune principalement dans les locaux de la Comédie de Béthune et plus particulièrement au Studio théâtre équipé d'une salle de classe modulable, d'un plateau de théâtre, d'un espace de documentation et d'outils informatiques.

Les deux premiers mois de la formation seront consacrés à la constitution du groupe (travaux collectifs, cohésion du groupe), aux diverses approches du métier de comédien (travail sur la présence, l'espace scénique, le corps, la voix, l'approche du texte).

Dès novembre et jusqu'à avril, parallèlement aux enseignements réguliers, il s'agira pour les élèves-étudiants d'élaborer, avec l'appui de l'équipe pédagogique, un ensemble de propositions individuelles, en vue de la préparation des concours.

A partir du mois de mai, il s'agira, avec les élèves-étudiants de préparer la suite de leur parcours et de finaliser le parcours de validation entamé dans cette perspective (période d'orientation active).

Instances de suivi et modalités d'évaluation

Comité de Pilotage : préfecture à l'égalité des chances, délégation à l'enseignement supérieur de la DGCA, Ministère de la Culture, DRAC Hauts-de-France, Conseil départemental du Pas-de-Calais, Communauté de l'Agglomération Béthune-Bruay, Lys Artois Romane.

Conseil Pédagogique : artistes-pédagogues intervenant régulièrement au sein de la classe, coordinateur artistique de la classe, Université de Picardie Jules Verne, Université d'Artois, Comédie de Béthune.

Equipe pédagogique : artistes-pédagogues et enseignants des universités partenaires

Le nombre de candidats à l'entrée de la classe préparatoire, le nombre d'élèves-étudiants intégrant une école supérieure, la diversité des candidatures et des entrées en classe préparatoire, l'insertion professionnelle ou la poursuite d'étude à 3 ans après le suivi de la classe préparatoire seront autant d'indicateurs de réussite du projet.

Conditions d'admission

Cette formation s'adresse à 6 à 12 jeunes de la région Hauts-de-France, âgés de 18 à 25 ans, résidents les Hauts-de-France et sur conditions de ressources (non imposable).

Des journées d'entrée seront mises en place et permettront de sélectionner les jeunes qui intégreront la classe préparatoire. La capacité à travailler en groupe (nécessité du cadre collectif), la motivation à s'engager dans le parcours, l'esprit d'ouverture et de curiosité, ainsi que les aptitudes artistiques seront les critères privilégiés du jury.

Journées d'entrée

Ces journées d'entrée seront menées par un jury, chargé de sélectionner les candidats à la classe préparatoire et formé d'enseignants réguliers.

Il s'agira d'auditions qui se décomposeront en deux temps distincts :

- 1 journée de travail avec les membres du jury
- 1 entretien de 20 minutes sur les motivations du candidat

La journée de travail pourra comprendre :

- un temps de présentation du programme pédagogique comprenant la présentation des parcours scolaires parallèles (université, DAEU, etc.)
- un temps de travail collectif avec les intervenants
- un temps de travail collectif dirigé qui pourra mener à une courte présentation au jury

Contenu

1. Coordinateur artistique

La classe préparatoire s'appuie sur une enseignante référente, coordinatrice artistique : Fanny Chevallier. Son rôle est d'accompagner chaque élève-étudiant dans la construction de sa propre identité artistique, en identifiant ses forces et faiblesses.

Elle intervient régulièrement sur le travail d'interprétation et organise ses interventions en prenant appui sur la diversité des élèves-étudiants pour créer des dynamiques collectives.

La coordinatrice artistique sera amenée à observer les élèves-étudiants au travail, en assistant à certains cours d'autres enseignants, afin d'assurer un suivi artistique individuel de chaque élève-étudiant.

Enfin, des temps d'échanges individuels sont institués dans le parcours scolaire :

- à la fin de la période 1 afin de s'assurer de l'engagement de chaque élève-étudiant et de les accompagner dans le choix de leurs scènes de concours
- à la fin de la période 2 afin de les accompagner dans leur autonomie de travail
- entre les premiers et second tours des concours dans le but de les (re)motiver en cas d'échecs ou de les aider à (ré)affirmer leur choix d'école
- après les derniers tours des concours, afin d'envisager l'après classe préparatoire avec chacun d'eux.

2. Equipe pédagogique

L'équipe pédagogique est constituée d'artistes-pédagogues confirmés, issus du territoire régional et du territoire national. Elle est également composée d'enseignants des deux universités partenaires (université de Picardie Jules Verne et université d'Artois).

On distingue dans cette équipe pédagogique, les enseignants réguliers qui dispensent les cours réguliers – fondamentaux et théorie - et les artistes invités qui interviennent ponctuellement dans la formation.

Les enseignants réguliers, au-delà des missions d'enseignement qui leurs incombent, ont également vocation à participer à l'élaboration, l'évaluation et l'évolution du contenu pédagogique, au sein du conseil pédagogique.

3. Identité artistique

La classe préparatoire fait partie intégrante du projet de la Comédie. Au-delà de la question du territoire et de la jeunesse, cela se décline également dans la formation par l'approche des écritures d'aujourd'hui. Il s'agit d'intégrer dans les enseignements des temps de lecture et d'écriture, pris en charge par des auteurs contemporains.

4. Inscription dans un parcours scolaire

Chaque élève-étudiant sera inscrit en parallèle, de la classe préparatoire, dans un parcours scolaire en fonction de son parcours antérieur :

- pour les titulaires du baccalauréat, en licence arts du spectacle à l'Université de Picardie Jules Vernes ou à l'Université d'Artois (en première, deuxième ou troisième année) ;

- pour les non-titulaires du baccalauréat, âgés de 20 ans minimum et sortis du système scolaire depuis plus de deux ans, en parcours DAEU à l'Université de Picardie Jules Vernes ou à l'Université d'Artois ;

- pour les non-titulaires du baccalauréat ne remplissant pas les conditions pour le parcours DAEU, en candidat libre au bac via le CNED.

Il sera alors possible pour chaque élève de valider tout ou partie du parcours scolaire entamé.

5. Attendus

Les contenus de la formation visent l'acquisition de compétences clefs, nécessaires à chaque élève-étudiant pour développer une pratique autonome et personnelle :

- Se concentrer
- Maîtriser la liaison entre langage verbale et langage corporel
- Lire, dire et analyser un texte
- Occuper le plateau seul ou à plusieurs, avec ou sans texte (écoute de soi et des autres)
- Faire exister une œuvre devant un public
- Ecouter ses collaborateurs et se situer au sein d'un groupe
- Découvrir, conscientiser et approfondir son geste artistique
- Exprimer et défendre ses choix personnels et artistiques
- Regarder et analyser une œuvre d'art
- Gérer ses appréhensions

6. Enseignements

FONDAMENTAUX DE L'ACTEUR – 900h

1. Interprétation : le jeu et la préparation des scènes de concours (classiques et contemporaines) mais également la recherche et la construction de l'identité artistique de chaque élève (notamment pour la préparation des parcours libres attendus dans les concours).
2. Lecture/Ecriture : travail sur la place du texte dans le métier d'acteur, de leur découverte (corpus de textes modernes et contemporains depuis 1945) à leur lecture à voix haute, pour ensuite entrer dans l'exercice d'écriture en résonnances aux textes abordés. Il s'agit d'aider les élèves à identifier leurs affinités dans les thèmes comme dans la forme et préciser leurs futurs choix de textes en vue des concours.
3. Corps/Mouvement : travail corporel tant mécanique (mise en mouvement du corps, travail sur la mobilité de la colonne, rapport du corps à l'espace) que chorégraphique (musicalité du corps, improvisation/composition).
Par ailleurs un travail plus particulier sur la mécanique respiratoire, le souffle du comédien, sera amorcé dès le début d'année.

Objectifs : Acquisition d'un socle commun de compétences : interprétation, improvisation, travail de scène, écriture, diversité des formes, dramaturgie et scénographie.

ENSEIGNEMENTS THEORIQUES – 100h

1. Histoire du théâtre (de l'antiquité à nos jours)
2. Dramaturgie et analyse

Objectifs : Acquérir les outils de compréhension des textes dramatiques

OUVERTURE CULTURELLE – 140h

1. Temps d'ouverture artistique : semaine de travail dirigé par un artiste dont les enjeux artistiques sont complémentaires au parcours pédagogique.
2. Critique et analyse / Ecole du regard : spectacles, expositions, films, œuvres littéraires, etc. Très régulièrement un temps (minimum 1h/jour) sera pris en classe, avec les intervenants, pour aborder des œuvres, exercer un regard critique et échanger sur des œuvres vues/à voir.

Objectifs : Amorcer une dynamique d'ouverture, accompagner les élèves-étudiants dans l'exercice critique de leur regard et former leur point de vue artistique.